

Avec le soutien de :



Compte rendu du Comité de pilotage  
Site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise »  
26/03/2013 – Salle polyvalente de Vieille-Brioude

**Présents :**

Mme PLANCHON Flora	DDT de la Haute-Loire
M. MOULIN Michel	ONF 43
M. SAGNOL Laurent	ONEMA SD43
M. BOREL Alain	Mairie de Brioude
M. LHERITIER Jean-Noël	Conseil Général (Canton Brioude Nord)
M. VERNAT Jean	Fédération de pêche 43 / AAPPMA de Brioude
M. BOREL Robert	Syndicat des forestiers privés 43
M. RIGAUD Alain	Fédération départementale des chasseurs 43
M. BONJEAN Gérard	Mairie d'Azerat
M. CHARREYRON Roland	Mairie de Vieille-Brioude
M. GILBERT Pierre	Mairie de Fontannes / CCB
M. CHANTEL Gérard	FDSEA
M. BLANDIN Eric	FDSEA
Mme DUMESNIL Chloé	PNR Livradois-Forez
M. PAGES Maurice	Communauté de Communes du Brivadois
M. MARQUANT Vincent	SMAT Haut-Allier
M. PASTOUREL Guy	FDSEA
M. MARCHE Maurice	Chambre de commerce et d'industrie
M. TEISSANDIER René	Mairie de Cohade
M. LAURENT Maurice	Agriculteur Azérat
Mme AUZARD Annie	Mairie de Lamothe
M. OLAGNOL David	SMAT du Haut-Allier

**Excusés**

DREAL Auvergne  
Comité Départemental de Randonnée Pédestre  
Conseil Régional d'Auvergne  
Conseil général de la Haute-Loire  
Centre régional de la propriété forestière  
CPIE du Velay  
Mission Départementale de Développement Touristique  
Mairie d'Auzon  
Office de tourisme intercommunautaire des Gorges de l'Allier  
Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne  
Chambre d'agriculture de la Haute-Loire

\*\*\*\*\*

M. Charreyron, maire de Vieille-Brioude, accueille et souhaite la bienvenue aux participants.

M. Lhéritier, président du Comité de pilotage du site, ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Bilan des actions menées en 2012
- Programme d'actions pour l'année 2013
- Questions diverses

M. Olnagol, animateur Natura 2000, commence la présentation, en rappelant que Natura 2000 est un réseau européen de sites à haute valeur environnementale, visant à encourager des activités humaines compatibles avec le maintien de la biodiversité. Ces sites dépendent de deux directives européennes :

- « Oiseaux » de 1979
- « Habitats-faune-flore » de 1992, qui concerne le site « Val d'Allier et Limagne brivadoise ».

A l'intérieur des sites Natura 2000, plusieurs modes de contractualisation sont possibles :

- La charte Natura 2000 est une série d'engagement à de bonnes pratiques visant à maintenir le milieu en bon état sans surcoût pour le propriétaire et le gestionnaire. La contrepartie est une exonération de la taxe sur le foncier non – bâti (excepté la part dédiée aux Chambres d'agriculture).

- Les contrats Natura 2000, dont font partie les Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), visent à compenser un coût induit par des investissements ou des modes de gestions particuliers. Une aide financière est alors versée aux contractants par l'Etat et l'Union européenne.

M. Bonjean fait une remarque sur le maintien en état du milieu, notamment en ce qui concerne la rivière Allier. Il note une dégradation de l'état de la rivière quant au libre écoulement des eaux, dû à une surcharge de sédiments.

M. Olnagol rappelle rapidement la situation géographique du site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise », qui recoupe 9 communes entre Vieille – Brioude et Vézézoux, sur une surface de 747 hectares.

M. Bonjean ajoute que ce site faisait partie de sites dits « linéaires » au départ.

Mme Planchon précise qu'il s'agit d'une ZSC « surfacique ».

M. Olnagol dit qu'il existe des sites linéaires axés sur des espèces comme la Loutre, l'Ecrevisse à pattes blanches ou la Moule Perlière, mais que le site de la Limagne brivadoise concerne les habitats naturels (Forêt alluviale, pelouses alluviales, prairies de fauche, ...) et les espèces (Saumon atlantique, Loutre, libellules comme la Cordulie à Corps fin, et chauves – souris comme la Barbastelle).

M. Lhéritier propose de passer au bilan des actions menées en 2012 en l'absence de questions supplémentaires sur ces rappels.

M. Olnagol présente tout d'abord la contractualisation de l'année 2012. Le Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne, propriétaire de plusieurs parcelles sur le site de « Précaillé », s'est engagé dans la Charte Natura 2000 sur environ 16 hectares. Les engagements visent à maintenir de bonnes pratiques sur les milieux suivants :

- Zones humides et milieux aquatiques
- Milieux prairiaux
- Milieux forestiers
- Habitats à Chauves - souris

M. Lhéritier rappelle la qualité des paysages dits de « Vigeries » sur ce secteur, mais note une fermeture progressive du milieu, peut-être dû à un défaut de pâturage ou d'entretien. Il pose la question de la banalisation des habitats, et d'un éventuel réajustement des pratiques sur ce secteur.

M. Olagnol indique qu'il existe néanmoins une convention entre un agriculteur et le CEN Auvergne pour le pâturage de ce secteur. Il poursuit avec les actions de communication réalisées en 2012.

Une réunion d'information à l'attention des propriétaires de terrains inclus dans le site Natura 2000 a été organisée le 22 juin à Cohade. Entre 60 et 70 propriétaires étaient invités. Malgré cela, la participation a été extrêmement faible, et seulement 6 personnes ont assisté à la présentation. L'objectif d'information sur la Charte Natura 2000 n'a donc pas été atteint de manière satisfaisante.

Par ailleurs, en partenariat avec le SAGE du Haut-Allier, des interventions auprès de scolaires ont été effectuées sur la thématique de la rivière Allier. Étaient concernés les collèges de Saugues et Langeac, ainsi que l'école primaire de Lavoûte-Chilhac.

En termes de suivis scientifiques et techniques, l'année 2012 était consacrée à l'évaluation de l'efficacité des MAET sur le site. Ainsi, deux suivis ont été réalisés :

- Un suivi de la mise en œuvre des MAET, effectué par la Chambre d'agriculture de la Haute-Loire, visant à recenser les pratiques agricoles à l'échelle de la parcelle contractualisée, pour chaque année de contractualisation. L'enquête réalisée auprès des 6 agriculteurs s'étant engagés en MAET a permis de réaliser une base de données sur les pratiques agricoles.

- Un deuxième suivi, réalisé par le bureau d'études Mosaïque environnement a concerné l'état de conservation des habitats naturels, en particulier ceux sur lesquels des MAET avaient été engagées. Ainsi, 140 hectares ont été cartographiés, à l'intérieur desquels 66 ha étaient des habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 30 ha d'habitats agropastoraux (pelouses, prairies). L'évolution des habitats et de leur état de conservation entre 2008 et 2012 a été analysée.

M. Pagès demande si une édition de cette étude a été réalisée pour les exploitants.

M. Olagnol répond qu'une restitution orale auprès des agriculteurs a été prévue, mais que l'on s'y attarderait plus loin au cours de la réunion. En revanche, il est possible de transmettre la version numérique de cette étude aux membres du Comité de pilotage qui en font la demande.

Ensuite sont présentées rapidement les différentes mesures agroenvironnementales engagées sur le site :

- Prairies de pâture : mesures de réduction et de suppression de la fertilisation azotée (organique et minérale), contractualisées chacune sur un peu plus de 30 ha.
- Pelouses sèches : mesure de suppression de la fertilisation, engagée sur environ 9 ha
- Cultures : reconversion en prairie, engagée sur 0,35 ha.

M. Olagnol précise que pour ces mesures, l'engagement de base correspond à ceux de la PHAE2. De plus, chacune des mesures comprend un engagement à la remise en état des parcelles après crue.

M. Bonjean s'interroge sur le coût de la remise en état après crue pour les exploitants, et si ce coût est couvert par la MAET.

M. Olagnol répond que l'on ne peut avoir une réponse précise à ce jour, dans la mesure où les aléas climatiques ne sont pas réguliers. Il faudrait une étude plus fine pour déterminer si effectivement ce coût est compensé.

M. Bonjean affirme que depuis un certain nombre d'années, le lit de l'Allier est en train de se combler de sédiments, que les débordements sont de ce fait plus fréquents, et qu'à chaque fois des quantités considérables de galets, de sable sont déposés dans les parcelles. Il estime que cela constitue un véritable problème, et que cela doit être pris en compte dans la gestion de la rivière.

M. Lhéritier indique qu'il a adressé un courrier au Préfet de la Haute-Loire pour proposer de trouver une solution à ce problème.

Les représentants de la FDSEA font part de leur mécontentement sur la réduction des aides lors des calamités agricoles, mais également sur le nombre de contrôles et de contraintes imposées.

Mme Planchon propose, en ce qui concerne la question de la gestion de la rivière Allier, d'intégrer la problématique à l'occasion de la révision du Document d'objectifs, qui devrait intervenir à partir de 2014.

M. Oagnol présente les résultats des suivis effectués en 2012. Les principaux constats sur les habitats naturels sont assez positifs, avec des nuances ponctuellement. De nouvelles prairies de fauche d'intérêt communautaire sont apparues (28 ha n 2012 contre 14 en 2008), cependant les pelouses sèches sont plutôt en mauvais état de conservation, ce qui est principalement dû à un embroussaillage. Le tableau croisé entre l'état de conservation des prairies de fauche d'intérêt communautaire et la présence ou non de MAET permet d'affirmer que sur les parcelles où sont engagées des MAET, l'état de conservation est plus favorable qu'en absence de contrat.

Etat de conservation du 6510	Habitats avec MAET		Habitats sans MAET	
	surf (ha)	%	surf (ha)	%
1	5,5	47,4	2,3	13,6
2	0,8	6,9	2,2	12,8
3	5,3	45,7	10,9	64,3
4	0	0	1,6	9,9
<b>Total</b>	<b>11,6</b>	<b>100</b>	<b>16,9</b>	<b>100,0</b>

Annotations : 26,4 % (orange) et 54,3 % (vert) sont indiqués à l'extérieur du tableau, avec des lignes pointant vers les cellules correspondantes.

**Tableau 7 - Tableau détaillant les surfaces et les états de conservation de l'habitat 6510 en 2012 en fonction de la mise en place d'une MAET ou non.**

En ce qui concerne les pelouses sèches, aucune n'est couverte par une MAET, et 80% d'entre elles sont en mauvais ou très mauvais état de conservation. Cela est à mettre en parallèle avec l'abandon des pratiques agricoles sur ces habitats difficiles d'accès, responsable de leur fermeture progressive.

M. Bonjean souligne le fait que les milieux non exploités ont tendance à se dégrader, contrairement à ce qui est dit parfois.

M. Oagnol précise qu'il faut relativiser ces résultats étant donné que les surfaces sont assez faibles et inégalement réparties selon la présence ou non de MAET. Les principales conclusions des deux suivis sont que les MAET semblent positives vis-à-vis de l'état de conservation des habitats naturels agropastoraux, que ces habitats sont plutôt dans un bon état de conservation (exceptées les pelouses), mais que ponctuellement existent des dégradations, dues à du surpâturage et à de la fertilisation d'après les observations.

Les cartes des secteurs concernés par le suivi de l'état de conservation des habitats sont présentées au Comité de pilotage.

M. Pagès demande pourquoi aussi peu d'agriculteurs ont contractualisé sur ce site Natura 2000.

M. Oलगноl répond qu'il y aurait pu avoir plus de contractants, mais que les règles fixées régionalement imposaient une limitation du chargement de l'exploitation, ce qui a exclu une partie des agriculteurs désireux de contractualiser.

M. Bonjean ainsi que les représentants de la FDSEA indiquent que cela a provoqué une incompréhension de la part des agriculteurs.

Ensuite est présenté le bilan financier de l'animation de l'année 2012 :

Nom de l'action	Nature de la dépense	Prestataire	Coût TTC
Animation du Docob	-	SMAT du Haut-Allier	9 981,03 €
Suivi de la mise en œuvre des MAET	Prestation	Chambre d'agriculture 43	6 003,92 €
Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	Prestation	Mosaïque environnement	
Frais d'annonces et d'insertions	Frais d'annonces et d'insertions	BOAMP	30,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>16 014,95 €</b>

Mme Planchon ajoute que la révision du Document d'objectifs devra, dans la mesure du possible, intégrer les dispositions de la nouvelle programmation de la Politique agricole commune. Elle précise également qu'en 2014 devra être organisée l'élection de la structure porteuse du site et du Président du Comité de pilotage.

Les représentants de la FDSEA jugent aberrant le fait que les agriculteurs dont les contrats MAET se sont arrêtés ne puissent pas poursuivre cet engagement, ni même souscrire à l'engagement de base qu'est la PHAE en attendant la nouvelle PAC. Cela influencera probablement négativement la contractualisation lors du nouveau programme.

Suite à ces remarques, M. Lhéritier propose de clore la partie concernant l'animation 2012, et de passer à l'animation 2013.

M. Oलगноl indique qu'en termes de communication, une réunion de restitution des résultats des suivis de l'année 2012 a été organisée auprès des exploitants ayant participé à l'enquête agricole. Cependant, un seul agriculteur sur les 6 invités a assisté à cette réunion.

Les représentants de la FDSEA indiquent que cette réunion a été « boycottée » en raison des difficultés rencontrées avec les MAET.

M. Oलगноl explique que le SMAT du Haut-Allier et le président du Comité de pilotage ont estimé qu'il était normal que les agriculteurs puissent avoir un retour sur le suivi auquel ils avaient participé l'année précédente, et que cette réunion était organisée pour eux. De ce point de vue, il est dommage que cela ait été « boycotté ».

En termes de suivis scientifiques et techniques, en 2013 est prévu un inventaire des Odonates (libellules) du site. En effet, les données sur ce groupe taxonomique sont très éparées sur le site, il est nécessaire d'avoir un aperçu actualisé de l'état des populations.

Afin de réaliser ce travail, un stagiaire a été recruté pour 6 mois au sein du SMAT du Haut-Allier. Il s'agit de Vincent MARQUANT, qui détaille sa démarche.

M. Marquant explique que l'objectif de ce travail est de déterminer les espèces d'Odonates présentes sur le site Natura 2000, et particulièrement les espèces d'intérêt communautaire (Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Gomphe serpentin). La France a une responsabilité particulière dans la conservation de la Cordulie à corps fin. Le second objectif sera également d'évaluer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire à l'échelle du site Natura 2000.

Après l'étude de documents sur les différentes espèces recherchées et la mise en place d'un protocole, une phase de prospection de terrain interviendra, avec observation des adultes et analyse des exuvies (enveloppes laissées lors de la mue). Les prospections se feront pour partie à pied, et pour partie en canoë (zones les moins accessibles).

Enfin, un rapport reprenant la synthèse des analyses sera rédigé.

Les prévisions financières sont ensuite présentées au Comité de pilotage.

Nom de l'action	Nature de la dépense	Prestataire	Coût TTC
Animation du Docob	-	SMAT du Haut-Allier	10 590,49 €
Inventaire des Odonates	Stage + matériel et encadrement	SMAT du Haut-Allier	7 114,78 €
<b>TOTAL</b>			<b>17 705,27 €</b>

Les représentants de la FDSEA s'étonnent qu'il y ait de l'argent pour l'animation du site Natura 2000 alors qu'il n'y en a plus pour les MAET.

M. Oलगноl précise qu'il ne s'agit pas des mêmes lignes budgétaires, ni des mêmes gestionnaires.

M. Lhéritier, en rappelant la nécessité de réactualiser le Document d'objectifs du site dans les années à venir, propose d'établir préalablement un bilan de la première période d'animation, en précisant les réussites, les échecs, et en les analysant pour ajuster le futur programme d'actions.

Les représentants de la FDSEA souhaitent qu'à l'avenir, les règles européennes soient appliquées telles qu'elles sont transmises, sans ajouter de contraintes nationales et régionales.

M. Pagès se dit outré par l'absence de financement pour les MAET alors qu'il y en a pour l'animation du site. Il souhaite s'abstenir sur le financement du programme d'actions 2013.

Mme Planchon rappelle que les deux types de financement sont indépendants, et que l'enveloppe allouée aux MAET a été consommée, alors qu'il reste des crédits spécifiques à l'animation des sites Natura 2000.

Suite à l'ensemble des remarques formulées au cours de la présentation, le bilan des actions 2012 et le programme d'actions 2013 sont approuvés par les membres du Comité de pilotage, une abstention étant toutefois à noter.

M. Charreyron synthétise en disant que ce n'est pas le principe des MAET qui est remis en cause, mais bien l'arrêt brutal de leur financement.

M. Bonjean ajoute qu'il faut faire attention à la manière de présenter les démarches, et qu'il ne faut pas pointer du doigt telle ou telle profession si l'on veut qu'elles participent à la réussite des programmes.

M. Lhéritier, après ces riches débats, remercie l'ensemble des participants et clôt la séance.

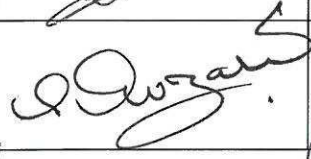


Comité de pilotage 26/03/2013

**Site Natura 2000**  
**« Val d'Allier et Limagne brivadoise »**  
 Mairie de Vieille-Brioude / 10h00

Feuille de présence

Nom/ Prénom	Organisme représenté	Signature	Adresse/ e-mail/ téléphone
Flore Ranchon	DDT43		
Toulin Michel	ONF 43		
Louvent SABHOL	OMEMIA Sd43		Sd43 @ onema.fr louvent.sabhol @ onema.fr
Bordet Alex	Commune Brioude		
LHERITIER Jean-Noël	CA 43		jean-noel.lheritier@orange.fr 06-83-04-66-91
VERNAT Jean	Fédération Pêche 43 et Pêche de Brioude		jeanvernat@orange.fr
BOREL Robert.	Syndicat de Forestiers Privés 43		borl.robert@wanadoo.fr
RIGAUD Alain	FDC 43		alain.rigaud43@gmail.com

Nom/ Prénom	Organisme représenté	Signature	Adresse/ e-mail/ téléphone
BONJEAN Gerard	Commune AZERAT		04.71.76.10.56 mairie.azerat43@orange.fr
CHAREYRON Robert	Commune VIEILLE-BRIOUDE		chareyron.robert@wanadoo.fr
GILBERT Pierre	com Fontaines CCB		figillbe@wanadoo.fr
CHANTEC Gerard	FDSEA		gerard.chante@orange.fr
BLANCHIN ERIC	FDSEA		eric.blanchin@orange.fr
DUMESNIL Chré	PNRLF		c.dumesnil@parc-livradis-forez.org
PAGES Marcia	CCB		marcia.pages@orange.fr
MARQUANT Vincent	SMAT		s.en@haut-allier.com
PASTOUREL Yves	FDSEA		04 71 76 15 58
MARCHE MAURICE	CHAMBRE DE COMMERCE		BA08B88R10VDE@LANA00.FR
TEISSANDIER René	CCB COHADÉ		chade.mairie@wanadoo.fr
LAURENT Anne	AZERAT		
AUZARD Annie	Commune de LAMOTHE		mairie.lamotte@wanadoo.fr 04.71.76.44.40
OLAGNOL David	SMAT du Haut-Allier		d.olagnol@haut-allier.com